

# Signaler un logement indigne

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur pour tous les acteurs publics du logement. La CASA s'associe à ses partenaires et accompagne les communes de son territoire dans cette lutte.

# Qu'est-ce qu'un logement indigne ?

Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

## Comment le signaler ?

Vous occupez un logement qui présente des signes de non décence, de risque pour la santé ou pour la sécurité, ou vous connaissez une personne dans cette situation ?

Vous avez informé le propriétaire et/ou le gestionnaire du logement de vos problématiques, mais aucune suite n'a été donnée à votre plainte ?

N'hésitez pas à signaler votre situation en saisissant votre problème en quelques clics sur [le service en ligne Histologe](#) .

## A qui le signaler ?

➤ **Histologe : Saisissez gratuitement votre signalement en ligne.**

En quelques clics, vous pourrez qualifier les dysfonctionnements de votre logement, et votre problème sera renvoyé vers la bonne administration. Le service adapté recevra votre signalement !

Lien pour signaler un dysfonctionnement dans votre logement : <https://histologe.beta.gouv.fr/> 

## Pour vous aider

**Numéro unique 0806 706 806** - numéro d'appel unique (coût d'un appel local).

Un conseiller de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.

